



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

## COMITE DU PROGRAMME

**Cent trente-septième session**

**Rome, 6-10 novembre 2023**

**Feuille de route de la FAO pour les forêts: de la vision à l'action**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Zhimin Wu  
Directeur de la Division des forêts  
Tél: +39 06570 52926  
Courriel: [Zhimin.Wu@fao.org](mailto:Zhimin.Wu@fao.org)

*Les documents de la session peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

### RÉSUMÉ

- Suite aux recommandations issues de la 26<sup>e</sup> session du Comité des forêts (COFO) et de la 171<sup>e</sup> session du Conseil, la Division des forêts (NFO) a entrepris l'élaboration d'un nouveau document cadre, intitulé *Feuille de route de la FAO pour les forêts: de la vision à l'action*, dans le but d'optimiser les contributions des forêts à la réalisation des objectifs de développement durable et d'autres objectifs et cibles convenus au niveau mondial, et de soutenir la transition vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables.
- La feuille de route présentera la vision et la mission de la FAO dans le domaine des forêts, dans le contexte du Cadre stratégique de la FAO 2022-31, et sera parfaitement en phase avec les autres stratégies pertinentes de la FAO. Elle éclairera également les prochains Plans à moyen terme et Programmes de travail et budget.
- La feuille de route définira les objectifs et les domaines d'action prioritaires, ainsi que les dispositions et modalités de mise en œuvre permettant d'assurer le suivi des progrès accomplis et d'en rendre compte. Elle présentera également la façon dont les accélérateurs et les thèmes transversaux de la FAO seront appliqués au secteur des forêts et permettront de rendre opérationnel le nouveau modèle de fonctionnement de l'Organisation, redynamisé et adapté aux objectifs fixés. L'élaboration de la feuille de route est menée de manière ouverte et participative, en consultation avec les Membres de la FAO et les partenaires internationaux, dans un souci de coordination et de collaboration intersectorielles au sein de l'Organisation et à l'extérieur de celle-ci.
- La feuille de route sera soumise à l'examen du Comité des forêts, à sa 27<sup>e</sup> session.

### SUITE QUE LE COMITÉ DU PROGRAMME EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité du Programme est invité à prendre note du document.

## I. Introduction

1. À sa 26<sup>e</sup> session, qui s'est tenue du 3 au 7 octobre 2022, le Comité des forêts (COFO)<sup>1</sup> a examiné les activités menées par la FAO dans le domaine des forêts au titre du Cadre stratégique 2022-2031. Le Comité a pris note avec satisfaction des résultats obtenus dans le cadre des travaux menés par la FAO sur les forêts et a approuvé les domaines de travail prioritaires dans le secteur des forêts pour 2022-2023 et au-delà. Il s'est félicité du fait que ces résultats étaient étroitement alignés sur le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et qu'ils contribuaient à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). Le Comité a encouragé également la FAO à continuer de redynamiser son modèle d'activité, notamment par une meilleure articulation des travaux techniques et opérationnels, la promotion des partenariats, une meilleure réactivité aux besoins des Membres et le renforcement de l'exécution au niveau des pays.

2. Le Conseil de la FAO, à sa 171<sup>e</sup> session<sup>2</sup>, a approuvé les domaines de travail prioritaires proposés dans le secteur des forêts et s'est félicité du fait qu'ils étaient étroitement alignés sur le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO. Il a demandé également à la FAO de continuer à recenser activement les liens importants et mutuellement bénéfiques entre l'agriculture et les forêts et à intensifier les activités connexes.

3. Pour donner suite à ces demandes, la Division des forêts de la FAO a entrepris l'élaboration d'une feuille de route pour les activités de l'Organisation dans le domaine des forêts à l'horizon 2031, à l'appui de la transition vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables et de l'optimisation de la contribution des forêts au Programme 2030, dans le contexte du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et des objectifs mondiaux relatifs aux forêts du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), et présentera ce document au Comité des forêts, à sa 27<sup>e</sup> session, en 2024, afin que celui-ci l'examine.

## II. Justification de l'élaboration d'une feuille de route de la FAO pour les forêts

4. La nécessité d'une feuille de route de la FAO pour les forêts repose sur la reconnaissance du fait que le monde est confronté à des défis qui s'intensifient rapidement et qui ne peuvent être résolus de manière efficace si les forêts ne sont pas prises en compte. Les forêts et les arbres jouent un rôle fondamental dans la fourniture de produits forestiers ligneux et non ligneux, d'énergie et de services écosystémiques qui font partie intégrante de la durabilité et de la productivité des systèmes agroalimentaires. Les forêts abritent une grande partie de la biodiversité terrestre mondiale, qui représente une composante essentielle des systèmes agroalimentaires et une ressource clé dans le cadre des efforts consentis pour accroître durablement la production d'aliments et de biomasse et contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition. À l'échelle mondiale, les forêts renferment plus de la moitié du stock mondial de carbone des sols et de la végétation<sup>3</sup> et les produits ligneux à longue durée de vie constituent également une réserve considérable de carbone. Si les forêts sont indispensables pour faire face aux nombreuses crises environnementales, elles génèrent également des moyens d'existence et des millions d'emplois en milieu rural, particulièrement importants pour les plus démunis.

5. Ces préoccupations sont au cœur du travail de la FAO et la feuille de route se fonde sur les textes fondamentaux, la vision et les trois objectifs mondiaux de l'Organisation, tels qu'illustrés dans le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO.

6. Le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO a pour ambition de soutenir la réalisation du Programme 2030 grâce à la transition vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus

---

<sup>1</sup> Rapport de la 26<sup>e</sup> session du Comité de l'agriculture: <https://www.fao.org/3/nk728fr/nk728fr.pdf>

<sup>2</sup> Rapport de la 171<sup>e</sup> session du Conseil de la FAO: <https://www.fao.org/3/nl148fr/nl148fr.pdf>

<sup>3</sup> FAO. 2022. *La situation des forêts du monde 2022*.

inclusifs, plus résilients et plus durables, qui permettent d'apporter des *améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, sans que personne ne soit laissé de côté. Ces *quatre améliorations* représentent un principe directeur sur lequel la FAO s'appuie pour contribuer aux objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 1 (pas de pauvreté), l'ODD 2 (faim «zéro») et l'ODD 10 (inégalités réduites). La FAO met en œuvre le Cadre stratégique au moyen de 20 domaines prioritaires du Programme (DPP), qui énoncent les avantages comparatifs, thématiques et techniques ainsi que les compétences dont dispose l'Organisation pour exécuter son Programme au moyen de ses Plans à moyen terme et Programmes de travail et budget.

7. La feuille de route présentera la vision et la mission de l'Organisation dans le domaine des forêts au titre du Cadre stratégique de la FAO 2022-2031 et des objectifs mondiaux relatifs aux forêts. Il s'agit notamment de définir plus précisément des objectifs et des indicateurs de résultats associés au soutien apporté aux Membres dans le domaine des forêts aux fins de la réalisation des ODD et des objectifs mondiaux relatifs aux forêts. Elle éclairera également les prochains Plans à moyen terme et Programmes de travail et budget.

8. Les objectifs et les indicateurs de résultats seront fondés sur les quatre domaines de travail prioritaires de la FAO en ce qui concerne les forêts, tels qu'approuvés par le Comité des forêts à sa 26<sup>e</sup> session<sup>4</sup> et par le Conseil à sa 171<sup>e</sup> session<sup>5</sup>, en 2022, notamment: 1) mettre un terme à la déforestation et améliorer la résilience; 2) prendre en compte la biodiversité et restaurer les écosystèmes forestiers; 3) renforcer la production, l'utilisation et les moyens d'existence durables; 4) données, statistiques, analyses.

9. La feuille de route définira les objectifs et les domaines d'action prioritaires, ainsi que les dispositions et modalités de mise en œuvre permettant d'assurer le suivi des progrès accomplis et d'en rendre compte. Elle présentera également la façon dont les «accélérateurs» et les thèmes transversaux de la FAO seront appliqués aux interventions menées dans le cadre des programmes relatifs aux forêts. Par ailleurs, elle permettra de renforcer le modèle d'activité redynamisé et adapté aux objectifs fixés, qui vise à faire de la FAO une organisation inclusive et adaptable, transparente, ouverte, novatrice, responsable, efficace et influente, qui aide ses Membres à réaliser les *quatre améliorations* escomptées.

10. La feuille de route ainsi que sa mise en œuvre reposeront sur les principes inhérents aux stratégies et aux activités opérationnelles de la FAO. Le document cadre sera notamment: axé sur la demande des Membres, centré sur les avantages comparatifs de la FAO, orienté vers l'obtention de résultats à grande échelle, équilibré entre les différentes dimensions de la durabilité (sociale, économique et environnementale), basé sur des données scientifiques et des éléments probants, réalisable sur les plans technique et financier, inclusif et participatif, et fondé sur le travail d'équipe.

11. La feuille de route servira également de support à l'élaboration de stratégies et à la mise en œuvre de solutions pour les forêts en tant que moyen de relèvement après la pandémie de covid-19 et de mise en place d'économies résilientes, tel qu'indiqué dans le rapport sur la *Situation des forêts du monde 2022*<sup>6</sup>.

12. La feuille de route permettra non seulement de définir des stratégies et des objectifs étroitement liés aux objectifs de développement durable et aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts, mais également d'établir un cadre de suivi et d'établissement de rapports dans une double optique: surveiller sa mise en œuvre et contribuer au suivi des progrès réalisés dans le cadre des DPP, et faciliter l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au sens large. Dans ce contexte, elle sera également utile à la FAO dans ses activités de suivi et

---

<sup>4</sup> COFO/2022/REP, paragraphe 27.

<sup>5</sup> CL 171/REP paragraphe 24.

<sup>6</sup> <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/CB9360FR>

d'établissement de rapports à l'échelle du système des Nations Unies, en lien avec les ODD et d'autres objectifs mondiaux.

13. La feuille de route respectera pleinement les grandes stratégies de la FAO et y contribuera, notamment la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031, la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025.

### **III. Prochaines étapes**

14. La feuille de route est élaborée suivant un processus ouvert et participatif. Cette démarche participative prévoit de vastes consultations au sein de la FAO dans tous les domaines thématiques et auprès de tous les bureaux décentralisés, ainsi que des consultations avec les Membres de la FAO et les organisations partenaires, en particulier les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts<sup>7</sup> (PCF).

15. Les consultations avec les Membres de la FAO incluront les Commissions régionales des forêts de la FAO, qui sont invitées à fournir leurs contributions à la feuille de route par le biais des sessions organisées dans le cadre du cycle de réunions en cours (2023-2024), ainsi que des consultations avec les Membres par l'intermédiaire de leurs points focaux nationaux et de leurs représentations permanentes auprès de la FAO, prévues pour fin 2023 et début 2024.

16. La feuille de route sera présentée au Comité des forêts, à sa 27<sup>e</sup> session, qui se tiendra du 22 au 26 juillet 2024, afin que celui-ci l'examine.

---

<sup>7</sup> Le PCF est un partenariat volontaire entre 16 organisations internationales dont les mandats concernent essentiellement les forêts. Le PCF est présidé par la FAO et a été créé en application de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social des Nations Unies.